



## Prime 13e mois et mi-temps therapeutique

Par **maheudouce**, le **30/11/2013** à **17:38**

ayant eu un cancer en 2011, avec arret de travail de 2 ans, j'ai repris mon poste en mars 2013 à mi-temps therapeutique; je viens de recevoir mon bulletin de salaire avec la moitié du 13e mois et il ne m'ont versés que 50% du salaire versé par l'entreprise. la seconde moitié etant versé le mois prochain. Ne doivent ils pas me payé la prime en totatité vu que quand je prend une journée de congé je suis obligée de prendre 8 heures alors que je ne travaille que 4 h le reste etant payé par la securite sociale  
merci d'avance

Par **P.M.**, le **30/11/2013** à **19:36**

Bonjour,  
Normalement, le 13° mois correspond au salaire perçu pendant la période...  
Par ailleurs, les congés payés ne sont pas gérés en heures mais en jours y compris à temps partiel...